Publié et certifié exécutoire le 20/10/2026

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 044-214402109-20261014-AR_20261014_128-AR

N° AR_20261014_128

Département
LOIRE-ATLANTIQUE

Canton
SAINT-NAZAIRE 2

Commune
TRIGNAC

OBJET

Arrêté donnant délégation de signature et de fonction du Maire aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués portant mesure provisoire d'hospitalisation d'office

République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

Le Maire de la ville de TRIGNAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L 2122-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment l'article L. 3213-2,

VU la délibération du Conseil municipal du 14 octobre 2026 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire de déléguer par arrêté du Maire aux Adjoints et aux conseillers municipaux délégués,

VU l'arrêté de délégation du Maire aux adjoints et conseillers délégués en date du 08 octobre 2026,

Considérant que les mesures prévues par les lois et règlements doivent être prises en urgence pour garantir la protection et la sécurité des personnes,

Considérant qu'en cas de danger imminent pour la sûreté des personnes, attestés par un avis médical, le maire arrête, à l'égard des personnes dont le comportement relève des troubles mentaux manifestes, toutes les mesures provisoires nécessaires, à charge d'en référer dans les vingt-quatre heures au représentant de l'état dans le département qui statue sans délai et prononce, s'il y a lieu, un arrêté d'admission en soins psychiatriques dans les formes prévues à l'article L.3212-2 du Code de la Santé Publique,

ARRETE

Article 1er :

Délégation de signature des arrêtés portant mesure provisoire d'hospitalisation d'office est donnée, sous le contrôle et la responsabilité de M. le Maire aux personnes suivantes :

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 044-214402109-20261014-AR_20261014_128-AR

Mme Alice RIAUD	M. Dominique BURGEOT
M. Denis DIDELON	Mme Christelle GIRAULT
Mme Béatrice BERNARD	M. Patrick COUVRAND
Mme Christelle CARO	M. Guillaume GIRAULT
M. Jérémy BOUVIER	M. Gabriel MULET
Mme Françoise ALBERT	

Article 2 : La délégation accordée ci-dessus s'exercera sous la surveillance et la responsabilité du Maire et cessera de produire effet à compter du jour où ses bénéficiaires cesseront d'exercer les fonctions au titre desquelles cette délégation est consentie.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TRIGNAC, le 14 octobre 2026

MAIRIE DE TRIGNAC Loire-A

Le Maire,
Gilbert LEMESTRE